

L'U2P s'engage à sensibiliser les apprentis au risque routier professionnel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 18.06.18

21 juin 2018

Contacts presse

U2P

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

Le Président de l'U2P, Alain Griset, le Président de l'APCMA, Bernard Stalter, et le Délégué interministériel à la sécurité routière, Emmanuel Barbe, ont signé le 21 juin une convention de partenariat visant à sensibiliser les apprentis au risque routier professionnel.

Les accidents de la route sont la première cause d'accidents du travail mortels, singulièrement parmi les jeunes, ce qui nécessite une réaction forte et rapide de la part de tous les acteurs concernés, parallèlement à la priorité mise par le gouvernement à la lutte contre les accidents de la circulation.

Ainsi, les signataires de la convention se sont engagés à amplifier et systématiser les actions de prévention au sein des centres de formation des apprentis, à désigner des référents sécurité routière au sein de ces établissements, à susciter des projets pédagogiques spécifiques via l'organisation de challenges inter-CFA, ou encore à multiplier les journées de sensibilisation à la sécurité routière.

Ce partenariat sera rapidement suivi d'une communication de l'U2P visant à promouvoir les « 7 engagements des entreprises pour une route plus sûre » en concertation avec la Direction de la sécurité routière, afin d'accompagner les chefs d'entreprise de proximité dans leur volonté de réduire l'exposition de leurs apprentis et salariés au risque routier.

Alain Griset a affirmé : « Je souhaite que ce partenariat se traduise rapidement par des résultats concrets. Les entreprises que nous représentons forment plus de la moitié des apprentis du pays, il est de notre responsabilité de sensibiliser ces jeunes à la nécessité de bien conduire et de bien se conduire au volant, y compris avant l'obtention du permis de conduire. »